

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 14 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRTZ, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

M. Vincent ANTOINE a donné procuration à M. Mario HEGY

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28.06.2016
- 2) Décisions modificatives au Budget Primitif 2016
- 3) Accessibilité des bâtiments communaux recevant du public – Ad'AP
- 4) Préfecture du Haut-Rhin : projet de découpage des arrondissements
- 5) Rénovation de l'Eclairage Public
- 6) Implantation d'une aire de jeux au groupe scolaire « l'Ecole »
- 7) ADAUHR :
 - 7.1 Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités
 - 7.2 Transformation en Agence Technique Départementale
- 8) Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIAEP)
- 9) Lotissement communal
- 10) Charte zéro pesticide
- 11) Avis Enquête publique – Autorisation d'exploiter une carrière par la société Sablière de Dessenheim
- 12) Informations
- 13) Divers

1) **Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 28.06.2016**

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance du 28.06.2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) **Décision modificative au Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire propose de procéder aux réajustements de crédits suivants sur le budget primitif 2016 :

Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, afin de régulariser une écriture comptable, relative au Téléthon 2013,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

- Section de Fonctionnement Dépenses -
Chapitre 011 – Charges à caractère général
Article – 615221 – Bâtiments publics - 200 €

- Section de Fonctionnement Dépenses -
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

3) **Validation d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) - bâtiments communaux recevant du public**

Monsieur le Maire rappelle qu'une loi de 2005 donnait aux propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) privés ou publics, un délai de 10 ans pour les rendre accessibles et adaptés aux handicapés, mais cet objectif n'a pas été tenu.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi 2015-988 du 5 août 2015, est venue modifier le contexte initial et a accordé un délai supplémentaire en contrepartie d'un engagement de procéder à la programmation de travaux de mise en accessibilité des ERP, dans le respect de la réglementation et dans un délai limité de 3, 6 ou 9 ans selon les cas.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal l'ont autorisé, par délibération du 22 septembre 2015, à effectuer une demande de prorogation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmée). Celle-ci a été accordée jusqu'au 27 septembre 2016.

Afin d'établir un diagnostic, la commune de Rustenhart a confié à l'ADAURH une étude de faisabilité pour la réalisation de l'accessibilité des édifices communaux avec une estimation des coûts. Cette étude étant finalisée depuis juin 2016, sa restitution peut donc être soumise à l'avis du conseil.

Pour cela, Monsieur le Maire donne la parole à M. Jérôme HEGY, adjoint au Maire délégué, chargé de ce dossier de mise en accessibilité des ERP pour présenter les résultats de cette étude.

Pour ce faire, M. Jérôme HEGY précise que des réunions de travail, avec les Commissions Réunies, se sont tenues le 9 juin et le 10 septembre 2015, ainsi que le 23 février, le 24 mai, le 02 août (en présence de Mme Tania LEVE – ADAUHR) et le 15 septembre 2016. Les ERP (Etablissement Recevant du Public) retenus pour améliorer leur accessibilité, sont la mairie et l'église.

Un calendrier de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été établi comme suit :

Année	Bâtiment Communal	Catégorie ERP	Travaux programmés	Montant HT
2017	Mairie et Eglise	5 ^{ème} et 3 ^{ème}	Etudes (sans appel d'offre)	7 000 €
			TOTAL 2017	7 000 €
2018	Mairie	5 ^{ème}	Mise en place d'un appareil élévateur	12 000 €
			Création de sanitaires adaptés au RdC	15 000 €
			Travaux connexes d'adaptation des locaux adjacents	5 000 €
	Eglise	3 ^{ème}	Travaux d'accès – cheminements	15 000 €
TOTAL 2018				47 000 €
2019	Eglise	3 ^{ème}	Remise en état du parvis après travaux	35 000 €
			TOTAL 2019	35 000 €
TOTAL				89 000 €

La commune de Rustenhart a donc élaboré son Ad'AP sur 3 ans, de 2017 à 2019, pour les ERP communaux précités pour un coût estimatif total s'élevant à **89 000 € HT**. Pour cela, la commune sera tenue de déposer les déclarations préalables et les permis de construire nécessaires.

L'objet de la présente délibération est de valider et d'approuver l'agenda de mise en accessibilité Ad'AP qui sera déposé à la Préfecture comme le prévoit la loi. Les services préfectoraux disposeront d'un délai de 4 mois pour valider cet agenda.

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi 2015-988 du 5 août 2015 ;

Vu l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAUHR ;

Vu l'avis des commissions communales réunies rendu le 15 septembre 2016 ;

Après délibération et vote à l'unanimité,

- **APPROUVE et VALIDE** l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) tel que présenté, pour mettre en conformité les ERP de la commune de Rustenhart susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte ou document permettant de rendre effective cette décision.

4) Préfecture du Haut-Rhin : projet de découpage des arrondissements

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui s'est traduite par la fusion des circonscriptions régionales de l'Etat au 1^{er} janvier 2016, a vocation à se poursuivre par une réforme de l'échelon infra-départemental. Au-delà de l'évolution des missions des sous-préfectures, dont le rôle en matière de gestion locale de crise et de coordination interministérielle des politiques publiques doit être renforcé, la modification à venir de la carte intercommunale et l'adaptation de l'offre des services publics nécessitent de mener une réflexion dans cet objectif. Le ministre de l'intérieur demande ainsi aux préfets d'élaborer un projet territorial départemental, afin de définir une organisation et une répartition des compétences pertinentes. Comme le précise le décret du 7 mai 2015, portant charte de déconcentration, l'arrondissement est « le cadre territorial de l'animation du développement local et de l'action administrative locale de l'Etat ». Par un courrier en date du 20 juillet 2016, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a précisé, qu'au regard des périmètres des communautés d'agglomération et des communautés de communes, la cohérence des limites des arrondissements doit être examinée. Dans ce cadre, Monsieur le Préfet envisage deux adaptations.

Monsieur le Préfet a rappelé que la communauté de communes du Pays de Brisach et la communauté de communes Essor du Rhin, à laquelle appartient notre commune, fusionneront au 1^{er} janvier 2017 ; cette mesure a été initiée par les deux groupements et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 9 juin 2016.

Monsieur le Préfet, dans son étude, a tenu compte :

- des poids démographiques respectifs des deux groupements (23 171 habitants pour le « Pays de Brisach » et 9284 pour l' « Essor du Rhin »), et propose que le nouvel établissement, issu de la fusion, soit intégré dans l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé.
- de l'appartenance de quatre communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, notamment Eguisheim, Husseren-Les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen faisant partie de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé, tandis que les sept autres communes sont rattachés à l'arrondissement de Thann-Guebwiller.
Cependant, l'exigence d'efficacité de l'action administrative conduit à prévoir le rattachement de toutes les communes faisant partie d'une même communauté de communes à un seul arrondissement, qui serait celui de Thann-Guebwiller.

Compte tenu de ces modifications, la commune de Rustenhart, ainsi que toutes les communes de l'Essor du Rhin seraient rattachées à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé qui passerait de 91 à 94 communes et de 198 449 à 204 601 habitants.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable** au rattachement de l' « Essor du Rhin » à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé, après sa fusion avec le « Pays de Brisach » ;
- **DEMANDE** que la commune de Rustenhart soit rattachée à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé, après la fusion de « l'Essor du Rhin » et du « Pays de Brisach ».

5) Rénovation de l'éclairage public

Consécutivement à la délibération du 22 septembre 2015 concernant la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » et l'octroi d'une aide financière de l'Etat, des travaux de rénovation de l'éclairage public seront réalisés particulièrement pour les rues de Balgau, Dessenheim, Hirtzfelden, Principale et annexes et devront être soldés en 2018.

Dans un premier temps, il est envisagé de rénover les points lumineux de la rue de Hirtzfelden. Pour ce faire, des devis ont été établis et présentés lors la réunion des Commissions Réunies du 15 septembre dernier.

Après consultation, M. Jérôme HEGY propose aux membres du conseil de valider l'offre de l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach (UEM) pour un montant de 11 002,60 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis Conseil Municipal pour engager ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 13 voix pour, dont 1 voix par procuration (M. Vincent ANTOINE) et de 2 abstentions (M. Jérôme HEGY, M. Christian KUHN),

- **APPROUVE** la rénovation de l'éclairage public existant dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la proposition de l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach (UEM) pour un montant de 11 002,60 € concernant les points lumineux à rénover rue de Hirtzfelden.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

6) Implantation d'une aire de jeux au Groupe Scolaire – L'ECOLE

Consécutivement à la création du groupe scolaire, 3 rue des écoles, la commune a envisagé l'implantation d'une aire de jeux et a procédé au choix conjointement avec un groupe de parents d'élèves. Pour ce faire, diverses entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de devis. Les propositions ont été présentées lors de la réunion des Commissions Réunies du 15 septembre dernier.

Après consultation, M. Jérôme HEGY propose aux membres du conseil de valider l'offre de la société EPSL pour un montant de 23 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour engager les travaux d'implantation de cette aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'implantation d'une aire de jeux au sein du groupe scolaire « L'ECOLE », (D'SCHÜEL), sis 3 rue des Ecoles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la proposition de la société EOSL pour un montant de 23 000 € pour la création de l'aire de jeux,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits, en Dépense d'Investissement – chapitre 21 – Immobilisations corporelles – article 2181 - Installations générales, agencements, aménagements du Budget Primitif 2016.

7) **ADAUHR** :

7.1 Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités

L'ADAUHR apporte aux communes qui le souhaitent et gratuitement, l'assistance de ses services par le biais d'une convention de conseil et d'assistance aux collectivités.

Après avoir exposé les différents domaines de compétences de l'ADAUHR en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la convention susvisée pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire la convention de conseil et d'assistance aux collectivités proposée par l'ADAUHR pour une durée de trois ans.

7.2 Transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'ADAUHR s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD), afin de se conformer au nouveau contexte réglementaire et ainsi garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Cette transformation offrira également la possibilité aux collectivités locales de devenir membres à part entière de la nouvelle ADAUHR et d'être ainsi représentées au sein de ses instances de gouvernance. Elle permettra d'ailleurs aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un cadre relationnel privilégié qui leur permettra de passer des marchés avec l'ADAUHR sans mise en concurrence pour les prestations plus importantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** un accord de principe à l'adhésion de la commune de Rustenhart à la nouvelle Agence Technique Départementale.

8) **Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIAEP)**

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit l'établissement et l'approbation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il peut être consulté sur simple demande en mairie où il est tenu à la disposition du public.

Présenté par M. Pascal WALTISPERGER, ce rapport n'a soulevé aucune objection de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, établi par le S.I.A.E.P. de Munchouse et Environs.

9) Lotissement Communal - Cession de terrains communaux

Monsieur le Maire expose.

Afin de conforter les orientations du PLU, approuvé par délibération du 26 juillet 2007, une réflexion a été menée en vue de la réalisation d'un lotissement situé dans la prolongation de la rue du 6 février, classée en zone AUC du PLU.

Comme évoqué lors de précédentes réunions de la commission urbanisme, des commissions réunies, mais également à l'occasion de la préparation budgétaire, ce projet est une réelle opportunité pour la commune de Rustenhart.

Il s'agit notamment de donner une impulsion à la courbe démographique qui stagne depuis plusieurs années (selon les données de l'INSEE). Monsieur le Maire rappelle que nous avons 83 élèves scolarisés en 2008 et qu'en 2016 nous n'en comptons que 59. Si cette situation perdure, nous sommes menacés d'une fermeture de classe.

Cet objectif répond à la nécessité de pérenniser les services publics de la commune et notamment l'établissement scolaire nouvellement construit, dont la superficie a été étudiée pour s'adapter à de futures évolutions démographiques, ainsi que l'accueil périscolaire instauré en 2015.

L'opération projetée porte sur une surface totale de 343,12 ares situés en zone AUC du PLU, et cadastrés comme suit :

Section	Parcelle	Superficie
26	112	41,05 ares
26	172	302,07 ares

Monsieur le Maire fait part de deux propositions émanant des aménageurs TRADIM et SOVIA, étant entendu que l'équipe municipale a indiqué vouloir conserver une partie des lots pour en assurer la commercialisation par la commune.

La société SOVIA, représentée par Monsieur Stéphane GEORGENTHUM, propose l'offre la plus intéressante avec un prix d'achat de 5800 € l'are contre 5000 € l'are pour la société TRADIM.

L'offre de la société SOVIA se compose comme suit :

Il est proposé d'une part, la cession par la commune de :

- 188.12 ares au prix de 5800 € l'are soit un total de 1 091 096 €,

Et d'autre part,

- 155 ares non viabilisés (valeur 899 000 € soit 155 x 5800 €), contre 59.93 ares viabilisés (valeur 899 000 € soit 59.93 x 15 000 €) dans l'emprise de l'opération, lesquels seront commercialisés par la commune à l'issue des travaux de viabilisation.

Après en avoir débattu,

le Conseil Municipal, à 10 voix pour, dont 1 voix par procuration (M. Vincent ANTOINE), 4 abstentions (M. André AMBIEHL, Mme Béatrice HASSENFRAZ, M. Frank PETERSCHMITT, M. Marc WILDY) et 1 voix contre (M. Jean-François BINTZ),

- **APPROUVE** le principe de la réalisation d'un lotissement dans la prolongation de la rue du 6 février conformément aux orientations du PLU, approuvé en date du 26 juillet 2007 sur l'emprise des terrains suivants :

Section	Parcelle	Superficie
26	112	41,05 ares
26	172	302,07 ares

➤ **DECIDE :**

- de céder 188,12 ares sur l'emprise des terrains susvisés, à la société d'aménagement SOVIA, représentée par Monsieur Stephan GEORGENTHUM au tarif de 5800 € l'are soit un total de 1 091 096 €.
 - de céder 155 ares sur l'emprise des terrains susvisés, à la société d'aménagement SOVIA, représentée par Monsieur Stephan GEORGENTHUM, contre restitution de 59,93 ares viabilisés dans l'emprise de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette opération.

10) Adhésion à la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Communaux :
Démarche « ZERO PESTICIDE »

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue, dans notre région, un facteur de déclassement important de la qualité de la ressource en eau. Pour réduire les risques de pollution des eaux à l'échelle communale et atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau, différentes mesures doivent être mises en œuvre :

- Diminution des doses et développement de techniques alternatives,
- Réduction des surfaces désherbées par voie chimique,
- Formation et accompagnement du personnel communal en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces communaux,
- Conception nouvelle de l'aménagement urbain,
- Sensibilisation de la population.

Cet ensemble de mesures, implique de réaliser des plans d'entretien des voiries et des espaces verts de la commune, en respectant la réglementation en vigueur.

La signature de cette charte régionale démontre la volonté de la commune de s'engager dans une démarche progressive et de poursuivre l'exclusion de produits phytosanitaires dans le cadre de la démarche « zéro pesticide ». Cette démarche s'intègre dans une politique de développement durable et contribue à préserver un patrimoine naturel, enjeu majeur pour le développement de notre région.

Les collectivités peuvent être accompagnées dans cette démarche par la FREDON, au titre du programme PROPHYCOM « Zéro Pesticide » financé par la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- **ADHERE** à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte ou document permettant de rendre effective cette décision.

11) Avis Enquête publique – Autorisation d’exploiter une carrière par la société Sablière de Dessenheim

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu’il a reçu un dossier d’enquête publique relative à une demande d’autorisation d’exploiter une carrière au titre des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement – Société Sablière de Dessenheim.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les terrains jusqu’à présent exploités sont la propriété de la commune de Dessenheim.

Les travaux d’extraction devant cessé à compter du 20 avril 2017, la SA Sablière de Dessenheim a sollicité le renouvellement de l’autorisation d’exploitation de la carrière, d’une superficie actuelle de 13 ha 41 a 10 ca, pour une durée de 30 ans et a demandé l’extension de cette autorisation sur superficie complémentaire de 12 ha 03 a 40 ca.

La poursuite de l’exploitation et l’extension de la gravière sera assurée dans les conditions similaires à celles autorisées par l’arrêté préfectoral du 20 avril 1997.

Conformément au code de l’Environnement, ce dossier est soumis à enquête publique. Celle-ci a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 juillet 2016 et se tiendra du 22 août au 23 septembre 2016 inclus, en mairie de Dessenheim. M. Joseph KOERBER a été désigné commissaire enquêteur, et M. Maurice SCHUBETZER son suppléant.

Selon les dispositions de l’article R 123-11 du code de l’Environnement, la Préfecture du Haut-Rhin a informé notre commune, être tenue à procéder à l’affichage de :

- l’Avis d’ouverture d’enquête publique,
- l’Arrêté Préfectoral d’ouverture du 5 juillet,
- l’Avis de l’autorité environnementale.

Par cet affichage, le public a été informé de la possibilité de consulter ce dossier et formuler toute observation recueillie en mairie de Dessenheim.

Une partie de notre territoire étant située dans le rayon de trois kilomètres autour de l’installation, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d’autorisation d’exploiter au titre des installations classées une carrière, avec renouvellement et extension, déposée par la SA Sablière de Dessenheim, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d’enquête, fixée au 23 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix, dont 1 voix par procuration (M. Vincent ANTOINE) et d’une abstention (M. Frédéric GIUDICI).

- **EMET** un avis favorable à la demande d’autorisation d’exploiter une carrière au titre des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement – Société Sablière de Dessenheim.

12) Informations**12.1 Urbanisme**• **DIA**

DATE DE DEPOT	LIEU
01/08/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 71 Superficie : 517 m ²
08/09/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 70 Superficie : 500 m ²
20/09/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 77 Superficie : 00 ha 03 a 97 ca
20/09/2016	Rheinfelderhof Section 36 n° 78 – Superficie : 00 ha 01 a 80 ca Section 36 n° 79 – Superficie : 00 ha 36 a 59 ca Section 36 n° 80 – Superficie : 00 ha 10 a 04 ca

• **Certificat d'Urbanisme**

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
01/08/2016	Me Fabienne GROSS-GAESSLER 53, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	Rheinfelderhof - Section 36 n° 71 Certificat d'urbanisme opérationnel : Construction d'une maison d'habitation d'environ 120 m ²
08/09/2016	Me Fabienne GROSS-GAESSLER 53, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	Rheinfelderhof - Section 36 n° 70 Certificat d'urbanisme opérationnel : Construction d'une maison d'habitation d'environ 120 m ²
12/09/2016	Me Ludovic GUYOT 10 Avenue du Général de Gaulle B.P. 30027 68151 RIBEAUVILLE	Rheinfelderhof – Section 36 n° 60 Certificat d'urbanisme d'information Vente

- **Déclaration Préalables**

Date de dépôt	Pétitionnaire	Lieu et Objet	Observations
31/05/2016	M. Fabien JOLIVALT 4, rue des Violettes	4, rue des Violettes Extension d'un abri de jardin existant	Arrêté le 30/06/2016
31/05/2016	M. Lucien GRINGER 10A rue de Balgau	10A rue de Balgau Remplacement et agrandissement de deux fenêtres	Arrêté le 30/06/2016
14/06/2016	M. Fabrice WEBER 12, rue de la Chapelle	12, rue de la Chapelle Clôture + Portail + Piliers	Arrêté le 30/06/2016
16/06/2016	M. Stéphane TINEL 5 Impasse du Général Léger Entz	5 Impasse du Général Léger Entz Installation de panneaux photogénérateurs	Arrêté le 30/06/2016
30/06/2016	M. Nicolas MEYER Mme Stéphanie LEGRAS 6, rue des Coquelicots	6, rue des Coquelicots Installation de murs de soutènement	Arrêté le 30/06/2016
07/07/2016	M. Loïc UMBHAUER 9, Impasse des Eglantines	9, Impasse des Eglantines Création d'un abri de jardin	Arrêté le 29/07/2016
11/07/2016	FORCE ENERGIE SOS PHOTOVOLTAIQUE KNAFO Nataniel 5, rue Saint Louis 94410 SAINT-MAURICE	17, rue de la Chapelle Installation de 12 panneaux photovoltaïques	Arrêté le 29/07/2016
12/07/2016	M. Thomas HORNISCHER 2, rue des Cailles 68270 RUELSHEIM	6, rue des Bleuets Modification des fenêtres, isolation extérieure	Arrêté le 29/07/2016
21/07/2016	M. Nicolas WOLNY 4, impasse des Eglantines	4, impasse des Eglantines Installation d'une clôture	Arrêté le 02/08/2016
08/09/2016	M. Laurent TROUILLET 9 E rue du Poilu 68600 VOLGELSHEIM	11, rue Principale Installation d'une fosse septique	

- **Permis de Démolir**

01/06/2016	SARL CITY INVEST 12 rue de la Couronne 68300 SAINT-LOUIS	Rheinfelderhofweg Démolition du hangar ou grange	Arrêté le 30/06/2016
23/06/2016	M. Laurent TROUILLET 9 E rue du Poilu 68600 VOLGELSHEIM	11, rue Principale Démolition de deux granges	Arrêté le 30/06/2016

- **Permis de Construire**

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET	Observations
10.05.2016	M. Sylvain TUGLER 8 A rue des Bleuets	PC 068 290 10 B0001 – M01 Section 5 N° 13 + 185 8, rue des Violettes – Salle polyvalente Modification permis délivré en cours de validité	
09.06.2016	M. Cédric FORNY 10B, rue Scherersbrunn-Weg 68000 COLMAR	PC 068 290 15 B0002 – M01 Section 2 N° 265 27, rue des Primevères Modification de l'assainissement	Arrêté le 29/07/2016
23.06.2016	M. Xavier KNUCHEL et Mme Sophie KNUCHEL 3, rue du Pré 68127 Oberhergheim	PC 068 290 16 B0003 Section 2 N° 258 Rue des Coquelicots Maison individuelle	Arrêté le 16/08/2016
28.07.2016	M. Sébastien SCHMITT 2, rue de la Tuilerie 68420 EGUISHHEIM	PC 068 290 16 B0004 Section 45 N° 48 Route de Balgau – Gobeweg Maison individuelle	
05.09.2016	M. Mickaël PIERRE 26B Grand rue 68600 ALGOLSHEIM	PC 068 290 16 B0005 Section 36 N° 18 Rheinfelderhofweg Maison individuelle	

12.2 Subvention de Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le périscolaire+

Monsieur le Maire félicite l'équipe qui a œuvré pour l'élaboration d'un dossier de demande d'aide financière pour le périscolaire et informe les membres du conseil municipal que la Caisse d'Allocations Familiales nous a accordé une subvention de 115 000 €.

12.3 Requalification de la déchèterie

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Pascal WALTISPERGER pour présenter ce point.

M. WALTISPERGER présente aux membres de l'assemblée la nouvelle déchèterie qui sera implantée à Blodelsheim à l'horizon 2017, ainsi que le schéma d'organisation envisagé du service déchets.

Par ailleurs, un diagnostic paysager, technique, avec esquisse, de notre déchèterie communale, a été effectué par la Communauté de Communes « Essor du Rhin », en vue d'une requalification écologique et paysagère. M. WALTISPERGER précise que la CCER prend en charge la démolition des ouvrages et la remise en état du site jusqu'aux semis. Cependant, toutes les nouvelles plantations (haies, arbres...) ne seront pas prises en charge par la CCER. Cette requalification peut faire l'objet d'une action GERPLAN avec une aide financière du Conseil Départemental du Haut-Rhin et de fonds de concours de la CCER pour les opérations d'investissement.

Cette requalification est en cours de validation par la commune.

12.4 Centrale de Fessenheim

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil avoir reçu une copie du courrier de M. Eric STRAUMANN, adressé à M. Emmanuel MACRON concernant la fermeture de la centrale EDF de Fessenheim, en précisant que cette installation reste rentable et en faisant état des conséquences économiques néfastes, notamment sur l'emploi du territoire.

12.5 Age pour la fête des aînées et Distributions des Invitations

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Roxane BERNARD.

Mme BERNARD souligne qu'à ce jour, l'âge déterminé pour la fête des aînés est de 65 ans. Les membres de la commission culture et fêtes ont suggéré d'inviter les aînés qu'à partir de 66 ans.

Après diverses opinions exprimées par l'ensemble des membres, il a été décidé d'inviter les seniors ayant 66 ans cette année et d'envisager progressivement l'âge de 70 ans.

12.6 Marché aux puces

Monsieur le Maire informe les membres, que le premier marché aux puces du 28 août dernier, organisé par l'association Hard Team s'est bien déroulé, malgré plusieurs événements simultanés.

Cependant, certains points restent à améliorer si cette manifestation est reconduite.

12.7 Bénéfice en faveur du Téléthon

A l'occasion de cette séance, Monsieur le Maire tient à remercier tous les intervenants, notamment toutes les associations qui ont contribué au bon déroulement de la soirée organisée en faveur du Téléthon le 9 septembre dernier et précise que le bénéfice s'élève à 1318,51 €.

12.8 Etude de Sécurité – Traverse Agglomération – Berest

M. le Maire donne la parole à M. Jérôme HEGY.

M. Jérôme HEGY annonce aux membres du conseil que cette étude est finalisée. Elle sera présentée à l'ensemble du Conseil Municipal prochainement.

12.9 Store école

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour la mise en place de stores dans les classes du groupe scolaire. Ce devis s'élève à 1172,16 €.

13) Divers

Monsieur le Maire annonce différents évènements ou manifestations :

- un salon de l'artisanat et des métiers est prévu les 24 et 25 septembre 2016 à Soultz,
- une journée sur le thème de la nature organisée par Chalampé « les Galets » aura lieu le 25 septembre 2016,
- la maison de retraite « Les Molènes » a changé de statuts. Des portes ouvertes sont prévues le 6 octobre 2016,
- la réception d'une proposition d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de la sécurisation des écoles ; celle-ci n'est pas envisageable pour notre commune compte tenu des conditions souhaitées,
- une réunion prévue au 11 octobre à Appenwhir, avec des responsables de l'Education Nationale, concernant la sécurité des écoles,
- une invitation d'EDF pour une rencontre le 11 octobre 2016 entre élus locaux français et allemands,
- l'installation de panneaux communaux en alsacien à l'étude.

Tour de Table :

- Mme Béatrice HASSENFRAZ demande à M. le Maire de lui remettre une copie du courrier de M. STRAUMANN concernant la centrale nucléaire de Fessenheim. Mme HASSENFRAZ précise que la durée de fonctionnement de la centrale était prévue sur 30 ans. En 2041, l'un des réacteurs aura 63 ans et l'autre 64 ans.
- M. Christian KUHN demande à quelle période est prévu la réfection de l'enrobé du rond-point. M. Jérôme HEGY précise que les travaux seront effectués avant la fin de l'année.

- M. Pascal WALTISPERGER informe les membres qu'une réunion « fleurissement » aura lieu soit le 3 ou 4/10 prochain avec Mme Béatrice HASSENFRAZT et M. Frédéric GIUDICI.
- Mme Sandra HAZEMANN précise que tous les membres du conseil municipal sont conviés par EDF à la réunion prévue le 11 octobre. Un mail sera adressé à tous les conseillers, pour les inscriptions de ceux qui sont intéressés.
- M. Frank PETERSCHMITT signale qu'un panneau indicateur a été arraché au petit pont en direction de Balgau. M. WALTISPERGER se charge de vérifier et de le faire remettre en place. M. Jérôme HEGY précise que concernant l'arrêt de bus envisagé au Rheinfelderhof, les démarches auprès de l'unité routière sont toujours en cours.
- M. Jérôme HEGY intervient en précisant que concernant la remise en état de la base d'arbres coupés, la mise en place de bitume à chaud est prévu.
- M. André AMBIEHL précise que des barrières doivent être rangées. M. AMBIEHL souligne que la poubelle de M. KIEFFER est souvent très remplie par d'autres usagers qui déposent également des sacs d'ordures ménagères près des PAV. Il est suggéré de mettre un cadenas à la poubelle de M. KIEFFER.
- Le projet de la mise en place de panneaux en alsacien est abordé. M. Jérôme HEGY rappelle que les panneaux doivent être en conformité selon les normes en vigueur et propose de demander des devis à MSR ou Est Signalisation.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45.